Première Année — N 39

LE NUMERO : 5 CENTIMES

Dimanche 9 Juin 1895

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desurmont. 12

L'ÉGALITÉ
DE ROUBAIX-TOURCOING

ABONNEMENTS

Nord et Départements Limitrophes :

Trois mois..... 4 50
Six mois..... 9 00
Un an..... 18 00

L'ÉGALITÉ
publie tous les jours, indépendamment des articles ou études de sa rédaction permanente, un article politique ou économique de ses collaborateurs :

Jules GUESDE. | Emile MOREAU.
Jean JAURES. | DUC-QUERCY.
A. MILLERAND. | ZEVAES.
BASLY. | Octave MOULIN.
DEFONTAINE. | Ed. DELESALLE.
Clovis HUGUES | Max ALBERT.
P. LAFARGUE. | L. FERRILRE

JUSTICE

Décidément, les magistrats d'Albi, le procureur Bertrand et le juge Granié, qui ont poursuivi et condamné Calvignac innocent, n'ont pas de chance. Je suppose, s'ils ont daigné s'informer après avoir rendu leur sentence, qu'ils savent maintenant eux-mêmes que c'est un innocent qu'ils ont frappé. En tout cas, ils sont les seuls à l'ignorer. Ceux-là même qui ne sont pas de Carmaux, et qui ne sachant pas directement que Calvignac n'a pas tenu les propos pour lesquels on le rend inéligible, ont été avertis par les paroles du procureur, par les considérants du juge, que c'est la passion politique la plus haineuse et la plus aveugle qui avait dicté l'arrêt. Le mot du procureur Bertrand : « Il s'agit d'un fait sans importance, mais il s'agit de Carmaux », est dès maintenant célèbre. « Il s'agit de Carmaux » est en train de devenir proverbe.

Calvignac, de par le procureur Bertrand et le juge Granié, n'est plus citoyen : et le sénateur Magnier, qui a reçu 80.000 fr. de la compagnie du Sud uniquement parce qu'il était lié aux principaux voleurs de l'affaire et qu'il les couvrait de son patronage, lui, il reste sénateur ; ce scandale passera sur lui comme une ombre légère ; il gardera toute son influence, il aura du crédit auprès des futurs gardes des sceaux, et le procureur Bertrand et le juge Granié pourront s'il leur plait, s'adresser à lui pour se faire recommander à la chancellerie. Le sénateur Magnier, non-lieu triomphant, pourra dire au ministre que le procureur Bertrand et le juge Granié ont condamné un socialiste et que cela vaut une récompense. Ah! quelle prostituée que la justice !

Mais patience! Tout ce monde gâté s'affaisse. Quel spectacle que celui de la séance de samedi ! Tant que Rouanet restait dans des généralités, le garde des sceaux faisait assez bonne contenance ; il comptait esquiver le débat par quelques vagues déclarations. Mais, quand Rouanet a précisé, quand M. Trarieux a pu comprendre que nous avions en mains le rapport Flory, quand il a vu que nous savions par documents authentiques, les noms les dates, les sommes, il a perdu de sa fierté, et après le plus lamentable discours, il n'a pu se sauver qu'en adressant aux toucheurs de chèques du Sud cette outrageante prière : « Venez donc vous dénoncer vous-mêmes ; venez déchirer votre voile ». Et ils sont venus, non pas tous, il s'en faut; et ils n'ont pu même essayer de nier ; ils ont dit : « Que voulez-vous? nous sommes dans les affaires, et les émissions des chemins de fer du Sud étaient une affaire ».

Oui, mais une affaire où quelques habiles dépouillaient tout à la fois l'Etat et les actionnaires : et était-ce bien là la place des hommes qui depuis quinze ans ont ou préparé, ou présidé, ou rapporté tous les budgets de l'opportunisme ? Acculé, convaincu par des documents précis, le régime politico-financier qui domine encore notre pays, a dû avouer cette fois. Et c'est en vain qu'il a tenté de donner à cet aveu forcé la forme d'une glorification hardie. L'accent n'y était plus. Deux fois, dans les discussions auxquelles j'ai été mêlé, j'ai vu M. Rouvier se débattre contre la puissance accusatrice des faits avec son extraordinaire force de tempérament et avec toute son intrépidité, si c'est là de l'intrépidité. L'autre jour il a fait front le premier, comme en juillet : mais en juillet, il y avait en lui comme une allégresse de combat, une combinaison suprême de désespoir et d'espérance, le besoin, la passion du relèvement et de la victoire. Cette fois, c'était, sous la même affectation du courage, la lassitude définitive des batailles perdues.

Et la majorité elle-même, incertaine et accablée, n'osait ni avouer par ses applaudissements les hommes qui glorifiaient la politique des affaires louches et des honteux trafics, ni les répudier par ses murmures. En les gardant avec elle, elle se contaminait; en les rejetant hors d'elle, elle retranchait toute sa vigueur, toute sa force de travail de pensée. Et elle est restée jusqu'à la fin si déplorablement indécise que le sort du ministère s'est joué tout le temps à pile ou face. Une paralysie sourde envahit les majorités et le pouvoir.

Aussi est-ce avec une sorte de gaité méprisante que nous assistons aux combinaisons des fonctionnaires zélés, préfets ou magistrats, qui jouent tout leur avenir sur des gouvernements essoufflés et chancelants qui buteront au premier obstacle.

Le parti socialiste est résistant et tenace. Casimir-Périer est à bas; Dupuy qui devait nous écraser, rôde tristement dans les couloirs de la Chambre, comme une ombre épaisse, comme un fantôme pesant; et il essayait vaguement l'autre jour de renouer conversation avec quelques-uns de nous. Pour l'affaire des chemins de fer du Sud, nous avons attendu, avant de porter les coups décisifs, d'avoir en mains les documents authentiques et nous possédions depuis plus de deux mois des pièces irrécusables que le garde des sceaux croyait connaître seul. Nous avons eu et publié le rapport *confidentiel* que le procureur général Chenest adressait au ministère pour l'inviter à frapper les syndicats ouvriers du Pas-de-Calais.

Personnellement, dans la période où nous étions le plus traqués, et où la police assistait à toutes nos réunions, des commissaires de police m'ont soumis leurs rapports avant de les adresser à leurs préfets.

Que dis-je ? le préfet même qui, dans le Tarn, essaie d'accabler les socialistes et les républicains, le très honorable M. Doux, est venu à Paris, aussitôt nommé, me faire sa cour. C'était pourtant au lendemain du jour où son ministre Dupuy avait déclaré la guerre aux socialistes et où je lui avais répondu. Le préfet Doux a éprouvé, à ce moment précis, le besoin de venir chez moi me déclarer qu'il allait dans le Tarn pour faire l'union de tous les républicains, socialistes compris, et qu'il voulait avant tout combattre les Reille. Il m'a même, dans son cabinet de travail, demandé dans quels livres il pourrait étudier la question sociale et il m'a j'en tressaille encore de vanité, exprimé le regret de n'avoir pas la collection complète de mes articles de la *Dépêche* sur ce sujet. Trois jours après, ayant senti passer un autre vent, qu'il crut plus fort, il nous déclarait publiquement la guerre et tendait la main aux Reille. Je ne désespère pas l'entendre bientôt sonner de nouveau à ma porte.

Si donc, ô magistrats excellents, vous faites fond sur ces hommes ; s'il vous plait, ô juges inflexibles, d'aller prendre chez eux le mot d'ordre, c'est votre affaire. Si courte que soit la vie, elle est fertile en surprises ! L'heure est proche où il sera demandé compte au procureur Bertrand et au juge Granié de leurs combinaisons judiciaires avec les préfets.

L'heure est proche où la préfecture du Tarn devra expliquer pourquoi elle se déclare certaine de l'arrêt de la cour en appel. Il a été porté, dans ce procès Calvignac, un si prodigieux défi à la justice, que tant qu'il y aura un parti socialiste et républicain en France, cette affaire ne sera pas oubliée, et les noms du procureur Bertrand et du juge Granié, qui ont condamné un innocent, ne s'effaceront pas de sitôt de la mémoire des hommes.

JEAN JAURÈS.

Lenteurs Administratives

Voulez-vous vous enrichir ?
Ayez un procès avec le génie militaire.
C'est ce qu'a fait naguère M. Candas, entrepreneur des travaux du fort de Saint-Cyr et de la batterie de Bois-d'Arcy.

Le désaccord entre le génie et lui portant sur une somme de 500,779 francs et ce désaccord remontant à 1877, il se trouve que l'administration de la guerre, ayant aujourd'hui définitivement perdu son procès, doit à M. Candas non plus 500,779 fr., mais *un million trente mille francs*.

C'est ce qui résulte 1° d'un arrêt du conseil d'Etat en date du 1er février 1895 ; 2° d'une demande de crédit supplémentaire qui vient d'être déposée par le gouvernement.

« Il est à désirer, ajoute l'exposé des motifs, que le crédit dont il s'agit soit accordé à bref délai afin d'éviter le surcroit de dépenses résultant du paiement journalier de 123 francs que la créance comporte.

Pauvres contribuables qui tirez la langue, quand il s'agit de passer chez le percepteur, modestes ménagères qui abandonnez chaque jour une part considérable du salaire familial, en acquittant chez vos fournisseurs nos taxes indirectes, que pensez-vous de lenteurs administratives aussi coûteuses, que pensez-vous de cette contestation s'élevant en 1877 et définitivement réglée en 1895, c'est à dire après dix-huit ans ?

LE MACHINISME

Le deuxième rapport annuel (année 1894) du bureau de statistique de New-York donne les chiffres suivants qui expriment, pour certaines industries, la mesure dans laquelle le travail des machines a pris la place du travail des hommes :

Charpentiers	15 p. c.
Ouvriers du vêtement	50 »
Chemisiers	20 »
Fabricants de bretelles	33.5 »
Boulangers et pâtissiers	20 »
Ebénistes	85 »
Chapeliers	50 »
Ouvriers en sparterie	60 »
Chaudronniers	43.5 »
Marechaux ferrants	73.5 »
Cordonniers	37 »
Marins	50 »
Voiliers	30 »
Relieurs	31.5 »
Typographes	41 1/3
Fondeurs de caractères	50 »
Rubaniers	20 »
Graveurs sur bois	20 »
Tonneliers	62.5 »

Cette élimination rapide des hommes par les machines dans toutes les branches de la production, finira inévitablement par ouvrir les yeux aux travailleurs qui, comme les anciens trade-unionistes, espèrent encore que l'amélioration de leur sort peut être réalisée, sur la base du salariat, par l'organisation de sociétés de résistance ayant exclusivement la grève comme arme.

Elle leur fera comprendre que le développement prodigieux du machinisme ne permet le relèvement et l'émancipation de la classe ouvrière que par un seul moyen : le retour à la collectivité de la propriété des agents naturels et des instruments de production. C'est donc bien dans le collectivisme, et pour y parvenir, dans la conquête du pouvoir politique, qu'est le salut.

A KIEL

On mande de Metz à la *Gazette de Francfort* de ce matin :

« Les députés alsaciens-lorrains au Reichstag qui assisteront à l'inauguration du canal de la mer du Nord à la Buttique sont MM. le docteur Haas à Metz, Preiss, avocat-avoué à Colmar et Colbus, curé de Neuf Kirchen. »

Le Congrès International socialiste
DE LONDRES

LE COMITÉ ORGANISATEUR AUX TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS

Camarades et collègues,

Le Congrès international des travailleurs réuni à Zurich en 1893, accepta, à l'unanimité, l'invitation de la section britannique et décida que le prochain congrès international aurait lieu à Londres. En outre, le Congrès de Zurich choisit pour date l'année 1896.

Les 65 délégués qui, à Zurich, formaient la section britannique, ont élu, parmi leur nombre, dix délégués pour constituer un comité d'organisation chargé de prendre les mesures préliminaires et de s'assurer la coopération du comité parlementaire du congrès des chambres syndicales ouvrières de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Cette coopération est maintenant obtenue, et un comité de six membres du comité parlementaire et de six membres du comité de Zurich a été constitué pour l'organisation générale du congrès de 1896.

Le comité conjoint, par la présente, adresse à toutes les organisations socialistes et à toutes les chambres syndicales ouvrières de tous les pays l'invitation fraternelle d'envoyer des délégués, en 1896, au congrès de Londres. Il est probable que ce congrès aura lieu pendant le mois d'août.

Au dernier congrès international, la résolution suivante a été adoptée :

« Toutes les chambres syndicales ouvrières seront admises au congrès et aussi les partis et les organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique.

» L'action politique ici signifie que les organisations des travailleurs cherchent, autant que possible, à employer ou à conquérir les droits politiques et le mécanisme de la législation pour amener ainsi le triomphe des intérêts du prolétariat et la conquête du pouvoir politique. »

D'accord avec cette résolution, notre invitation est adressée à toutes les chambres syndicales ouvrières et à toutes les organisations socialistes qui reconnaissent qu'il est nécessaire d'organiser les travailleurs et que les travailleurs doivent participer à l'action publique.

Nous prions toutes les organisations de travailleurs comprises dans les deux catégories mentionnées ci-dessus de nous envoyer de suite leurs adresses, et de nous donner, pas plus tard que le 1er Janvier 1896, le texte des résolutions et propositions qu'ils désirent voir figurer sur l'ordre du jour de 1896.

Toutes les communications doivent être adressées à M. William Thorne, secrétaire du comité d'organisation du Congrès international socialiste des travailleurs et des chambres syndicales ouvrières de 1896, 144, Barking Road, London, E., England.

Fraternellement à vous.

Le Comité d'organisation :

Edward Aveling, Henry Broadhurst, Edward Cowey, William Inskip, J.-M. Jack, James Mawdsley, Sydney Olivier, Henry Quelch, A. Smith, W.-C. Steadman, William Thorne, Ben Tillett.

William Thorne, secrétaire ; William Inskip, trésorier.

Edward Aveling et A. Smith, secrétaires traducteurs.

NOS DÉPÊCHES
DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

(*De notre correspondant particulier*)

Dernière journée

Paris, le 7 juin 1895.

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de notre ami Evrard Prenant place comme vice-président les citoyens Baglie pour l'Anleterre et Horn pour l'Allemagne. Ce dernier est le jeune député au Landtag, Saxon, qui a prononcé hier le discours si énergique, que nos lecteurs ont lu, en faveur de la journée de 8 heures, pour les ouvriers mineurs du fond et du jour, et qui certainement a aidé, dans une large mesure, les français à triompher sur la question des ouvriers de la surface.

LES INDEMNITÉS EN CAS D'ACCIDENTS

Le citoyen **Evrard** annonce que l'ordre du jour appelle la discussion de l'article 13 du programme, relatif à la responsabilité des patrons en matière d'accidents. Cette proposition, qui émane de la France, a été déposée devant le congrès par notre ami Cadot et appuyée par Basly.

Discours du citoyen Cadot

Cadot prend la parole et avec l'accent de sincère conviction qui lui est habituel. Il s'étonne que les camarades anglais aient demandé que la question soit discutée, car il devrait y a avoir la même unanimité sur cette question, que celle qui s'est manifestée à propos des délégués mineurs.

Et cependant il craint que comme aux congrès précédents, les Anglais ne s'opposent au projet, avec une sorte de partipris.

Ont-ils bien le droit d'avoir une telle attitude ? N'ont-ils pas eu, au début de la 2e journée, à déplorer une catastrophe qui a couté la vie à 9 malheureux mineurs?

A cette occasion, au nom des Français, Lamendin, en s'associant à l'adresse de condoléances, a déja amorcé le projet, en faisant adopter par le Congrès que les pouvoirs publics de tous pays doivent être invités à prendre les mesures indispensables à la sécurité des travailleurs.

Et les Anglais ont dû reconnaitre que ce n'est pas inutile puisqu'ils nous ont dit qu'en Ecosse, lorsque se produit une catastrophe, on ne procède qu'à une enquête secrète, ne donnant par conséquent aucune garantie aux travailleurs.

Ce qu'il faut, dans tous les pays, même dans ceux où pour le moment on peut se livrer à une enquête publique, c'est une loi qui ne laisse plus place, ni à l'équivoque, ni au bon plaisir. Car il se produit ce fait extraordinaire que quand un mineur, victime d'un accident, a été blessé au point de ne plus pouvoir exercer son métier et que pour parvenir à vivre et à élever ou tout au moins à faire vivre sa femme et ses enfants, il entreprend un petit commerce. Sous le prétexte qu'il paie patente, il ne peut obtenir l'assistance judiciaire, pour devant les tribunaux se faire rendre justice, et les compagnies, qui ont de l'argent en profusion, le trainent de tribunaux en tribunaux, de juridiction en juridiction, jusqu'à ce qu'il ait épuisé le peu d'économies, qu'un salaire derisoire lui avait permis de réaliser, grâce à des privations de chaque jour.

Les camarades anglais ne peuvent pas donner de raisons veritablement sincères pour que la responsabilité des patrons en matière d'accident soit définitivement fixée par une loi. Il ne faut pas qu'ils se leurrent jusqu'à croire que leur organisation syndicale, si puissante qu'elle soit, les met à l'abri des dangers auxquels sont exposés les mineurs des autres pays et auxquels ils veulent légitimement se soustraire. L'orateur conclut par un chaleureux appel à l'esprit de solidarité et ait qu'il va laisser la parole à son ami Basly, qui appuiera la proposition à l'aide des chiffres des statistiques officielles, et il dépose le projet de résolution suivante :

Vu les nombreux accidents qui se produisent dans les mines et dont sont seuls victimes les ouvriers ;

Vu la mauvaise volonté qu'apportent les patrons pour aider à vivre leurs ouvriers affligés ;

Vu les odieux procédés qu'ils emploient, au contraire, pour se débarrasser de leurs victimes d'accidents, le Congrès émet le vœu que les responsabilités patronales, en matière d'accidents, soient fixées par une loi,

Et que les patrons soient rendus responsables de *tous* les accidents, sauf le cas de suicide dûment constaté.

Discours de Basly

Pour la deuxième fois, notre ami Basly prononce un long et substantiel discours supérieur encore, s'il est possible, à celui qu'il nous a fait entendre sur la production.

Très modéré d'allure, et très sobre de geste, Basly s'est réellement imposé à l'attention par un clair exposé des faits, qu'il a très habilement mis en lumière.

« Il ne faut pas se le dissimuler, dit-il, le problème que nous abordons encore aujourd'hui, est singulièrement grave. En Angleterre, en Belgique, en Allemagne, les assemblées délibérantes se sont préoccupées de la situation faite aux ouvriers mineurs. En France, la question est pendante devant les pouvoirs publics depuis 1879, sans que les deux Chambres aient pu se mettre d'accord sur un texte de loi. Nous avons eu déjà beaucoup de peine à obtenir quelque chose de la Chambre des députés, et les concessions que nous avons faites, n'ont pas trouvé grâce devant le Sénat. Depuis longtemps aussi, en Angleterre, la question a été soumise au Parlement.

Quant à l'Allemagne, la loi qui régit les mineurs, mécontente tout le monde. Entre le projet présenté par les Français et celui présenté par les Anglais, il y a quelque différence : mais il ne peut faire doute pour personne que dans l'état actuel, l'union est la condition indispensable de la réussite. Il faut, devant le mauvais vouloir des Cies et des gouvernements, affirmer plus que jamais notre solidarité. Il faut que tous, nous soyons unanimes à réclamer une responsabilité effective de la part des employeurs.

Il faut que l'on sache que nous sommes tous décidés à maintenir énergiquement nos revendications, jusqu'à ce que soit intervenue en faveur des mineurs et des autres ouvriers une solution satisfaisante, qui, dans l'espèce, ne peut résider que dans l'établissement d'une loi fixant la responsabilité des patrons, en matière d'accidents.

Et si je dis les *autres ouvriers* c'est qu'il est évident pour tout le monde que la question est plus large, qu'elle ne peut concerner que les seuls mineurs, car, dans la grande industrie, nombreux sont les métiers où les ouvriers sont exposés à des dangers pour ainsi dire permanents.

Est-il besoin de vous dire que cette grande industrie, qui devient de plus en plus anonyme, depuis que les progrès du machinisme ont de plus en plus exproprié le petit artisan, est-il besoin de démontrer que cette grande industrie, par son anonymat même, ne peut se préoccuper des garanties indispensables à la sécurité de l'ouvrier, car la préoccupation des directeurs est de créer des bénéfices et que tout ce qui a pour but d'augmenter la production, et par conséquent les profits, ne peut être pris par eux en sérieuse considération.

Nous avons tous les jours des exemples de patrons s'efforçant de perfectionner leur matériel leur outillage, l'assurant même contre le risque d'incendie ou de destruction, parce que le renouvellement de l'outillage entraine des frais considérables ; mais nous les voyons aussi, être aussi parcimonieux que possible pour sauvegarder la vie de leurs ouvriers, parce que, eux, ces ouvriers, se reproduisent, se renouvellent eux-mêmes, sans frais pour la Compagnie.

Et les assurances, dont on nous vante les bienfaits, les assurances, anonymes encore, ne sont-elles pas encore et aussi sur le salaire des ouvriers, car vous n'ignorez pas que ces assurances, soi-disant à la charge des patrons, figurent dans l'évaluation du prix de revient et que la façon ordinaire de réduire le prix de revient est de diminuer les salaires. Et puisque à mesu-

---

FEUILLETON NUMÉRO 39

LE COMTE
de Monte-Cristo

PAR

Alexandre DUMAS

Après une heure de tentatives inutiles, Dantès se releva la sueur et l'angoisse sur le front.

Allait-il donc être arrêté ainsi dès le début et lui faudrait-il attendre, inerte et inutile, que son voisin, qui de son côté se lasserait peut-être, eût tout fait !

Alors une idée lui passa par l'esprit; il demeura debout et souriant; son front humide de sueur se sécha tout seul.

Le geôlier apportait tous les jours la soupe de Dantès dans une casserole de fer-blanc. Cette casserole contenait sa soupe et celle d'un second prisonnier, car Dantès avait remarqué que cette casserole était, ou entièrement pleine, ou à moitié vide, selon que le porte-clefs commençait sa distribution des vivres par lui ou par son compagnon.

Cette casserole avait un manche de fer : c'était ce manche de fer qu'ambitionnait Dantès et qu'il eût payé, si on les lui avait demandés en échange, de dix années de sa vie.

Le geôlier versait le contenu de cette casserole dans l'assiette de Dantès. Après avoir mangé sa soupe avec une cuiller de bois, Dantès lavait cette assiette qui servait ainsi chaque jour.

Le soir, Dantès posa son assiette, à terre, à mi-chemin de la porte à la table : le geôlier en entrant mit le pied sur l'assiette et la brisa en mille morceaux.

Cette fois il n'y avait rien à dire contre Dantès : il avait eu le tort de laisser son assiette à terre, c'est vrai, mais le geôlier avait eu celui de ne pas regarder à ses pieds.

Le geôlier se contenta donc de grommeler.

Puis il regarda autour de lui dans quoi il pouvait verser la soupe ; le mobilier de Dantès se bornait à cette seule assiette, il n'y avait pas de choix.

— Laissez la casserole, dit Dantès, vous la reprendrez en m'apportant demain mon déjeuner.

Ce conseil flattait la paresse du geôlier qui n'avait pas besoin ainsi de remonter, de redescendre et de remonter encore.

Il laissa la casserole.

Dantès frémit de joie.

Cette fois, il mangea vivement la soupe et la viande, selon l'habitude des prisons, on mettait avec la soupe. Puis, après avoir attendu une heure, pour être certain que le geôlier ne se raviserait point, il dérangea son lit, prit sa casserole, introduisit le bout du manche entre la pierre de taille dénuée de son ciment et les moellons voisins, et commença de faire le levier.

Une légère oscillation prouva à Dantès que la besogne venait à bien.

En effet, au bout d'une heure la pierre était tirée du mur, où elle laissait une excavation de plus d'un pied et demi d'un diamètre.

Dantès ramassa avec soin tout le plâtre, le porta dans les angles de sa prison, gratta la terre grisâtre avec un des fragments de sa cruche et recouvrit le platre de terre.

Puis voulant mettre à profit cette nuit où le hasard, ou plutôt la savante combinaison qu'il avait imaginée, avait remis entre ses mains un instrument si précieux, il continua de creuser avec acharnement.

A l'aube du jour il replaça la pierre dans son trou, repoussa son lit contre la muraille et se coucha.

Le déjeuner consistait en un morceau de pain : le geôlier entra et posa ce morceau de pain sur la table.

— Eh bien ! vous ne m'apportez pas une autre assiette ? Demanda Dantès.

— Non, dit le porte-clefs, vous êtes un brise tout, vous avez détruit votre cruche, et vous êtes cause que j'ai cassé votre assiette ; si tous les prisonniers faisaient autant de dégât, le gouvernement n'y pourrait pas tenir. On vous laisse la casserole, on vous versera votre soupe dedans ; de cette façon vous ne casserez pas votre ménage, peut-être.

Dantès leva les yeux au ciel et joignit ses mains sous sa couverture.

Ce morceau de fer qui lui restait faisait naître dans son cœur un élan de reconnoissance plus vif vers le ciel que ne lui avaient jamais causé dans sa vie passée les plus grands biens qui lui étaient survenus.

Seulement il avait remarqué que depuis qu'il avait commencé à travailler, lui, le prisonnier ne travaillait plus.

N'importe, ce n'était pas une raison pour cesser sa tâche ; si son voisin ne venait pas à lui, c'était lui qui irait à son voisin.

Toute la journée, il travailla sans relâche ; le soir, il avait, grâce à son nouvel instrument, tiré de la muraille plus de dix poignées de débris de mœllons, de plâtre et de ciment.

Lorsque l'heure de la visite arriva, il redressa de son mieux le manche tordu de sa casserole et remit le récipient à sa place accoutumée. Le porte-clefs y versa la ration ordinaire de soupe et de viande, ou plutôt de soupe et de poisson, car ce jour-là était un jour maigre, et trois fois par semaine on faisait faire maigre aux prisonniers. C'eût été encore un moyen de calculer le temps, si depuis longtemps Dantès n'avait pas abandonné ce calcul.

Puis la soupe versée, le porte-clefs se retira.

Cette fois Dantès voulut s'assurer si son voisin avait bien réellement cessé de travailler.

Il écouta.

Tout était silencieux comme pendant ces trois jours où les travaux avaient été interrompus.

Cependant il ne se découragea point et continua de travailler toute la nuit : mais après deux ou trois heures de labeur, il rencontra un obstacle.

Le fer ne mordait plus et glissait sur une surface plane.

Dantès toucha l'obstacle avec ses mains et reconnut qu'il avait atteint une poutre.

Cette poutre traversait ou plutôt barrait entièrement le trou qu'avait commencé Dantès.

Maintenant il fallait creuser dessus ou dessous.

Le malheureux jeune homme n'avait point songé à cet obstacle.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu ? s'écria-t-il, je vous avais cependant tant prié, que j'espérais, que vous m'aviez entendu. Mon Dieu ! après m'avoir ôté la liberté de la vie, mon Dieu ! après m'avoir ôté le calme de la mort, mon Dieu ! qui m'avez rappelé à l'existence, mon Dieu ! ayez pitié de moi, ne me laissez pas mourir dans le désespoir.

— Qui parle de Dieu et désespoir en même temps, articula une voix qui semblait venir de dessous terre et qui, assourdie par l'opacité, parvenait au jeune homme avec un accent sépulcral.

Edmond sentit se dresser ses cheveux sur sa tête, et il recula sur ses genoux.

— Ah ! murmura-t-il, j'entends parler un homme.

Il y avait quatre ou cinq ans qu'Edmond n'avait entendu parler que son geôlier, et pour le prisonnier le geôlier n'est pas un homme : c'est une porte vivante ajoutée à sa porte de chêne : c'est un barreau de chair ajouté à ses barreaux de fer

— Au nom du ciel ? s'écria Dantès, vous qui avez parlé, parlez encore, quoique votre voix m'ait épouvanté ; qui êtes-vous ?

— Qui êtes-vous vous-même ? demanda la voix.

— Un malheureux prisonnier, reprit Dantès qui ne faisait, lui, aucune difficulté de répondre.

— De quel pays ?

— Français.

— Votre nom ?

— Edmond Dantès

— Votre profession ?

— Marin.

— Depuis combien de temps êtes-vous ici ?

— Depuis le 28 février 1815.

— Votre crime ?

— Je suis innocent.

— Mais de quoi vous accuse-t-on ?

— D'avoir conspiré pour le retour de l'empereur.

A suivre